

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**D210223-02**

L'an deux mille vingt-et-un, le 23 février, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2021

**Présents :** Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLACIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Florian MARTIN, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :**

**OBJET : Domaine – Convention pour une servitude de passage au bénéfice du SDED sur la parcelle YD6**

Vu le code général des collectivités publiques,

Vu le code général des propriétés des personnes publiques,

Considérant que le SDED a pour projet de réaliser le renforcement du réseau basse tension sur la commune de Montvendre, en souterrain, à partir du Poste « CHASSAGNE »,

Considérant que ce réseau traversera la parcelle cadastrée section YD n°6 appartenant au domaine privé communal

Considérant qu'il convient donc d'instaurer une servitude de passage au profit du SDED et de conclure la convention de servitude de passage ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ d'approuver l'instauration d'une servitude de passage au profit du SDED sur la parcelle cadastrée section YD n°6,
- ✓ d'approuver les termes de la convention à intervenir avec le SDED,
- ✓ d'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention de servitude de passage, et à accomplir toutes formalités à cet effet.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	
Conseillers-ères représenté-e-s	
Ayant voté pour	
Ayant voté contre	
S'étant abstenu-e-s	

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 24 février 2021

Le maire, Olivier ROCHAS